



Déclaration du SNUDI-FO à la réunion multilatérale de « Présentation du calendrier général des travaux sur la direction d'école » au ministère le 5 novembre

A l'occasion de cette réunion de présentation du calendrier général des travaux sur la direction d'école, le SNUDI-FO réaffirme qu'il n'acceptera pas que le suicide de notre collègue Christine Renon soit instrumentalisé pour mettre en place le statut de directeur supérieur hiérarchique et les EPEP, ou tout type d'établissements visant à regrouper plusieurs écoles, sur le modèle des EPSF que le ministre avait été contraint de retirer suite à la mobilisation contre la loi sur l'école de la confiance. Le SNUDI-FO exige ainsi le maintien de tous les postes de directeurs.

Le suicide de Christine Renon a mis en exergue la dégradation des conditions de travail des directeurs, mais aussi de tous les enseignants. Cette dégradation a des causes identifiées : ce sont bien les différentes réformes mises en place par les gouvernements successifs, de la réforme des rythmes scolaires jusqu'à la loi sur l'école de la confiance, en passant par l'évaluation PPCR, l'inclusion systématique ou la suppression des EVS administratifs qui sont responsables !

Concernant la direction d'école, le SNUDI-FO souhaite ici rappeler ses revendications précises, qui permettraient d'améliorer les conditions de travail des directeurs et des adjoints, ainsi que le fonctionnement des écoles :

- le respect des quotités de décharges de direction (1 à 3 classes et écoles avec CP et CE1 dédoublés) et une réelle augmentation des quotités de décharges de direction
- Une réelle amélioration financière : 100 points d'indice pour tous les directeurs
- La mise en place d'une aide administrative statutaire pour chaque école
- Le respect du décret de 1989 sur la direction d'école et l'arrêt des tâches supplémentaires comme par exemple les PPMS pour lesquels les directeurs n'ont aucune compétence
- La tenue des réunions (avec les IEN, équipes éducatives, ESS...) sur le temps de service

Le SNUDI-FO rappelle que les CHSCT sont le cadre pour traiter des conditions de travail des personnels et doivent donc être saisis pour toutes ces questions. Leur disparition, introduite par la loi DUSSOPT, vont à l'encontre de l'amélioration des conditions de travail des personnels. Le SNUDI-FO condamne cette mesure et, outre l'abrogation de cette loi, demande le maintien des CHSCT.

Pour obtenir la satisfaction des revendications des enseignants, pour exprimer le refus du statut de directeur supérieur hiérarchique et de tout type d'établissement visant à regrouper les écoles, pour exiger le retrait du projet de réforme des retraites et le maintien du code des pensions, le SNUDI-FO appelle tous les enseignants à la grève à compter du jeudi 5 décembre.

Je vous remercie de votre attention.